



Modification d'une assemblée générale

Par **maryse coin**, le **08/06/2011 à 22:19**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement située dans une résidence dont la gestion à été donnée à un syndicat de copropriété.

Avec les autres propriétaires, nous voulons changer de syndicat (suite à de nombreux litiges) ; ce qui sera possible en fin d'année puisque leur mandat expire.

Notre prochaine assemblée générale a été décidée par notre syndicat (date et ordre du jour) sans en avoir informé notre président.

La date ne convenant à aucun propriétaire et le changement de syndicat n'étant pas noté sur l'ordre du jour de l'AG ; avons nous un recours pour les faire modifier ?

En vous remerciant de votre réponse,
Salutations

Par **chris_idv**, le **09/06/2011 à 16:44**

Bonjour,

Non vous ne pouvez pas demander à postériori une modification de l'ordre du jour, déjà diffusé, de l'AG.

Cordialement,

Par **maryse coin**, le **09/06/2011** à **21:24**

Merci pour votre réponse.

Mais serait-il possible de reconvoquer une autre AG sur la demande de l'ensemble des propriétaires d'ici à la fin du mandat de notre syndicat et que se passe-t-il si les quotas ne sont pas atteints lors des votes, peut-on aussi refuser de voter ?

En vous remerciant encore par avance de votre réponse,
Cordialement